

Cahier des charges pour la prise en charge des dépenses d'organisation d'une animation pour le Mois de la Transition Alimentaire (MTA) du 25 septembre au 25 octobre 2026

Ce cahier des charges a pour objet d'apporter l'ensemble des éléments attendus dans une animation MTA pour qu'elle soit prise en charge directement par la communauté de communes Le Grésivaudan.

Ces éléments ont été définis suite à l'enquête auprès de participants aux animations lors du MTA 2023. Trois leviers d'actions pour la transition alimentaire ont été identifiés : **acheter** des denrées alimentaires, **cuisiner** et **manger**.

Le montant de la prise en charge des dépenses inhérentes à l'organisation de l'animation (achat de produits locaux, interventions), peut aller jusqu'à **1500 € par organisateur**.

Objectifs auxquels les animations proposées doivent répondre :

- Donner envie aux mangeurs du territoire de **s'interroger sur l'évolution de leurs pratiques alimentaires**.
- Proposer des alternatives alimentaires en partant des **freins et des motivations** des participants.
- Offrir la possibilité aux mangeurs de progresser sur le levier où ils ont le plus d'affinité, en proposant des **ateliers sur les choix d'achats, de cuisine et de dégustation**.
- Mettre en avant des outils méconnus déjà déployés sur le territoire : **Carte Manger Local**.
- Faire **découvrir l'offre alimentaire en circuit court du Grésivaudan** en faisant le lien agriculture et alimentation.

Types de mangeurs visés :

- En priorité les mangeurs consommant majoritairement des produits transformés non bio et locaux, achetant ses denrées en grandes surface, avec une consommation de viande forte (+ de trois fois par semaine).
- Mais aussi les mangeurs végétariens ou flexitariens consommant des produits bio et locaux, achetant des denrées brutes au marché et dans les commerces de proximité.
- Et tous les mangeurs s'échelonnant entre ces deux types de profil.

Critères à respecter pour une prise en charge financière :

- Toutes les animations doivent être **gratuites** pour les participants.
- Les **dépenses éligibles** sont : les intervenants et leurs déplacements, les achats notamment de denrées alimentaires, du matériel, la communication, tout autre dépense permettant d'organiser l'animation. Ces dépenses seront à détailler dans le devis.
NB : le temps bénévole ne fait pas parti de ces dépenses éligibles.
- Une attention particulière sera portée sur la **convivialité** de l'animation, celle-ci étant un cadre propice à la sensibilisation.
- Un intérêt sera accordé au thème de l'animation, notamment à son lien par rapport au thème principal défini pour cette année.

Types d'animations éligibles à la prise en charge financière :

- **Animations agissant sur le levier « Acheter »** : pour montrer les possibilités d'achats en circuit court sans se ruiner.
Freins et motivations identifiés : manque de temps, argent, manger plus de produit brut et bio.
Axes de sensibilisation : impact emballage/prix, alternatives d'achat hors grandes surfaces, différence de prix brut/transformaté.

Exemples d'animation : « panier malin/panier vilain ».

- **Animations agissant sur le levier « Cuisiner »** : pour montrer les possibilités d'évolution des pratiques culinaires à partir des produits locaux de saison.
Freins et motivations identifiés : manque d'idées, gourmandise, besoin de recettes, cuisine à partir de produits bruts, utilisation de protéines végétales.
Axes de sensibilisation : utilisation des produits du terroir, diversification protéique, gaspillage.
Exemples d'animation : « légumineuse en main », « discosoupe », « buffet gourmand », « manger sain pour trois fois rien ».
- **Animations agissant sur le levier « Manger »** : pour montrer les liens entre l'alimentation et la santé ou l'écologie.
Freins et motivations identifiés : gourmandise, santé, écologie...
Axes de sensibilisation : empreinte carbone de l'alimentation, découverte gustative des produits du terroir, alternative protéique à la viande, manger sain pour son corps et pour l'environnement.
Exemples d'animation : « défi locavore » (un appel à projet spécifique est lancé auprès cuisines du Grésivaudan), « barbecue bas carbone ».

Ces animations devront comprendre de manière obligatoire :

- Une **présentation systématique des produits utilisés** (prix, producteurs, lieux de production) **sur la carte Manger Local**.
- **Afin de donner des perspectives aux participants**, une information sur les autres animations proposées dans le cadre du MTA ou d'actions à venir (l'information sur ces animations sera transmise).
- Pour les animations « Acheter », organisation d'un temps pendant l'atelier sur « **l'alimentation sur mon trajet** » pour montrer les possibilités de faire ses courses en circuits court sans perdre de temps, pour au moins 5 participants (*formations des organisateurs par la communauté de communes*).

Les exemples d'animations sont donnés à titre informatif. Ce sont soit des animations qui ont déjà été organisées sur le territoire, soit des animations proposées par d'autres acteurs. Ces exemples peuvent servir d'inspiration ou être reproduits. Des fiches techniques, une liste de partenaires, de structures et d'intervenants ressources sont disponibles sur le cloud du Grésivaudan (lien sur demande à rcosson@le-gresivaudan.fr).

Animations MTA non financées et fortement encouragées :

Les événements **mettant en lien l'alimentation avec d'autre problématiques comme l'agriculture, l'écologie, ...**, ont une place importante pendant le Mois de la Transition Alimentaire. En effet ils peuvent **apporter des informations aux participants, ouvrir des débats entre les mangeurs du territoire et favoriser le lien entre les mangeurs et les agriculteurs** (à titre d'exemple : marché de producteurs, conférence, table ronde, projection film, visite de ferme). Ces animations bénéficient de la communication du MTA.

Dans le cas des événements déjà organisés régulièrement sur le territoire, comme les marchés de producteurs, le MTA peut apporter de la visibilité (intégration à la programmation et à la communication).